



**DÉCLARATION FINALE DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE  
EXTRAORDINAIRE DE L'ALLIANCE POLITIQUE AFRICAINE  
SUR LE THÈME : « L'AFRIQUE FACE À LA CRISE  
AU MOYEN-ORIENT : IMPACTS, DEFIS ET  
REPONSES STRATEGIQUES »**

Lomé, le 03 juillet 2026

**Nous**, Ministres des Affaires étrangères et représentants de l'Algérie, de l'Angola, du Benin, du Burundi, de l'Égypte, de la Guinée-Bissau, du Libéria, de la Libye, de la Mauritanie, du Mozambique, de la Namibie, du Rwanda, de la Sierra Leone, de la Somalie, du Soudan, du Tchad, du Togo, du Zimbabwe, des Emirats Arabes Unis, de l'Iran, du Koweït, du Qatar, de la Commission de l'Union africaine, de la Commission Economique des Nations unies pour l'Afrique, réunis à Lomé le **03 juillet 2026**, sous la présidence de **S.E.M. Faure Essozimna GNASSINGBE**, Président du Conseil, et en présence de **S.E.M. Julius MAADA BIO**, Président de la République de Sierra Leone et Président en exercice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, à l'occasion de la Conférence ministérielle extraordinaire de l'Alliance Politique Africaine (APA) autour du thème « **L'Afrique face à la crise au Moyen-Orient : impacts, défis et réponses stratégiques** » ;

**Profondément préoccupés** par l'aggravation des tensions géopolitiques et militaires au Moyen-Orient ainsi que par leurs conséquences aux plans humanitaire, sécuritaire, économique et énergétique ;

**Conscients** des répercussions directes et indirectes négatives de cette crise sur les économies africaines, la sécurité maritime internationale, les chaînes d'approvisionnement, la stabilité des marchés énergétiques, la sécurité alimentaire et la stabilité régionale ;

**Réaffirmant** notre attachement aux principes pertinents de la Charte des Nations Unies et de l'Acte constitutif de l'Union africaine, notamment ceux du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États, de non-ingérence dans les affaires intérieures des États, du respect du droit international et du droit international humanitaire et du règlement pacifique des différends ;

**Rappelant** les principes fondamentaux de l'Alliance Politique Africaine relatifs à la solidarité africaine, à la souveraineté des États et au dialogue stratégique entre nations africaines ;

**Ayant à l'esprit** l'importance des relations historiques et présentes entre l'Afrique et le Moyen-Orient ;

**Convaincus** que le dialogue, la diplomatie et la coopération internationale demeurent les voies les plus sûres pour prévenir l'escalade des conflits et promouvoir une paix durable dans l'intérêt de l'humanité ;

**Déclarons ce qui suit :**

## **I. AU TITRE DES IMPACTS ECONOMIQUES ET SECURITAIRES DE LA CRISE AU MOYEN-ORIENT SUR L'AFRIQUE**

- 1. Soulignons avec préoccupation** que la crise au Moyen-Orient affecte directement les intérêts vitaux et stratégiques du continent africain. Elle se traduit notamment par des perturbations des chaînes d'approvisionnement et du commerce international, une forte volatilité des marchés énergétiques, des pressions inflationnistes, une instabilité des marchés de change ainsi que des risques croissants pour la stabilité économique de plusieurs États africains.
- 2. Relevons** que les perturbations des chaînes d'approvisionnement en provenance du Golfe affectent l'accès de l'Afrique aux intrants agricoles, fragilisent les capacités de production du continent et perturbent les échanges

commerciaux avec le Moyen-Orient, avec des risques d'aggravation de l'insécurité alimentaire, de tensions socio-économiques et d'instabilité sociale dans plusieurs États africains.

3. **Notons** que la crise au Moyen-Orient accroît les risques pesant sur les environnements sécuritaires africains, notamment à travers l'expansion des menaces transnationales, les risques de déstabilisation régionale et l'intensification de la compétition stratégique entre puissances extérieures. Une crise prolongée et généralisée au Moyen-Orient constitue un danger pour la sécurité et l'équilibre de l'Afrique en raison de la proximité géographique entre le continent et le Moyen-Orient.

## II. AU TITRE DES RÉPONSES STRATÉGIQUES AFRICAINES AUX IMPACTS DE LA CRISE

4. **Relevons** que les impacts économiques de la crise au Moyen-Orient sur l'Afrique révèlent aussi bien les limites structurelles des économies africaines que leur vulnérabilité et faible capacité de résistance aux chocs exogènes.
5. **Encourageons** les États africains à renforcer leur résilience économique face aux chocs géopolitiques extérieurs, notamment à travers la diversification économique, l'industrialisation, le développement du commerce intra-africain et l'accélération de la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine.
6. **Invitons** les États africains à renforcer leur souveraineté énergétique par le développement des infrastructures énergétiques, des capacités de raffinage, des énergies renouvelables et des interconnexions régionales.
7. **Exhortons** les États africains à intensifier leurs efforts en faveur de la sécurité alimentaire, du développement agricole, de la transformation agroalimentaire et de la constitution de mécanismes régionaux de réserves stratégiques.
8. **Recommandons** le renforcement des mécanismes africains de coopération économique, financière et monétaire afin de mieux faire face aux crises internationales.
9. **Soulignons** la nécessité d'adapter les dispositifs de sécurité africains à l'évolution des menaces hybrides, notamment dans les domaines du terrorisme, de la cybersécurité, de la désinformation et de la protection des infrastructures critiques.
10. **Relevons** que la proximité géographique entre le Moyen-Orient et le continent invite l'Afrique à redoubler de vigilance au niveau sécuritaire, à activer ses mécanismes d'alerte précoce dans ses régions frontalières au Moyen-Orient, à renforcer sa capacité d'anticipation et de réaction face aux crises internationales.
11. **Invitons** les États africains à aller vers la construction d'une autonomie stratégique africaine en matière de défense et de sécurité suivant les recommandations de la troisième conférence ministérielle de l'Alliance Politique Africaine, tenue le 02 juin 2025 à Lomé.

### III. AU TITRE DE LA PAIX, DE LA DÉSESCALADE ET DE LA STABILITÉ RÉGIONALE AU MOYEN-ORIENT

12. **Lançons un appel** à l'ensemble des parties au conflit à faire preuve de retenue maximale et à éviter toute action susceptible d'entraîner une aggravation des tensions, une extension régionale ou extrarégionale du conflit.
13. **Condamnons** les violences contre les populations civiles d'où qu'elles viennent et **appelons** au respect du droit international humanitaire ainsi qu'à la protection des civils.
14. **Réaffirmons** que les solutions militaires seules ne sauraient garantir une paix durable et **indiquons** que le dialogue ainsi que les voies diplomatiques doivent demeurer au cœur des efforts de règlement des différends.
15. **Saluons** l'engagement des États-Unis d'Amérique et de la République islamique d'Iran en faveur du dialogue et de la recherche de solutions pacifiques au conflit et les **encourageons** à maintenir cette dynamique positive dans l'intérêt de la stabilité régionale et internationale.
16. **Saluons également** les initiatives diplomatiques, les efforts de médiation et les actions de facilitation ayant contribué à la désescalade des tensions et à la promotion du règlement pacifique des différends au Moyen-Orient.
17. **Témoignons** notre reconnaissance à la République islamique du Pakistan, à l'État du Qatar, au sultanat d'Oman et autres partenaires régionaux et internationaux qui ont contribué à créer les conditions propices aux avancées diplomatiques récentes, notamment la conclusion du Mémorandum d'accord entre les États-Unis d'Amérique et l'Iran le 17 juin 2026.
18. **Encourageons** la poursuite des négociations et consultations en cours ainsi que le développement d'un dialogue plus inclusif associant l'ensemble des parties concernées, en vue de consolider les acquis de la désescalade, de favoriser le règlement pacifique des différends encore en suspens et de contribuer à une paix durable, à la coexistence pacifique et à la stabilité régionale.
19. **Appelons** à la préservation de la sécurité des voies maritimes internationales, de la sécurité énergétique mondiale et des conditions nécessaires à la stabilité économique internationale.

### IV. AU TITRE DES RELATIONS AFRIQUE–MOYEN-ORIENT ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

20. **Saluons** l'importance du dialogue entre l'Afrique et le Moyen-Orient comme instrument de confiance mutuelle, de compréhension réciproque et de coopération stratégique.
21. **Saluons également** la participation des États du Moyen-Orient aux travaux de la présente conférence ministérielle extraordinaire de l'Alliance Politique Africaine qui ont permis à la région et à l'Afrique de développer une compréhension partagée des conséquences de la crise pour l'Afrique, de promouvoir un échange stratégique sur les perspectives africaines sur la crise et de contribuer au dialogue international en faveur de la paix, de la désescalade et de la stabilité régionale.

22. **Soulignons** que cette participation des Etats du Moyen-Orient aux travaux de la conférence a jeté les bases de concertations et d'échanges structurés entre la région et l'Afrique sur les questions de paix, de sécurité, de développement économique, d'énergie, d'agriculture, de commerce, d'innovation et de formation.
23. **Reconnaissons** que certains espaces et infrastructures d'importance stratégique pour l'humanité, notamment le détroit d'Ormuz, le détroit de Bab el-Mandeb, la mer Rouge, le canal de Suez et les principales voies maritimes internationales, constituent des biens communs dont la préservation bénéficie à l'ensemble des nations.
24. **Appelons** à une mobilisation accrue des acteurs régionaux et internationaux en soutien aux initiatives de médiation et aux efforts diplomatiques en cours, afin d'encourager l'adoption progressive de mesures de confiance mutuelle entre les parties concernées. Ces mesures, fondées sur le respect du droit international, la sécurité de la navigation et la prise en compte des préoccupations légitimes de tous, devraient contribuer à favoriser la désescalade, à restaurer et préserver durablement la sûreté de ces espaces stratégiques et à créer un environnement plus propice au dialogue, à la compréhension mutuelle et à la recherche de solutions pacifiques aux différends.

## V. AU TITRE DES DISPOSITIONS FINALES

25. **Saluons** le leadership de la République togolaise dans l'organisation de cette Conférence ministérielle extraordinaire ainsi que son engagement constant en faveur du dialogue, de la paix et de la coopération internationale.
26. **Réaffirmons** notre volonté commune de promouvoir un ordre international fondé sur le dialogue, le respect mutuel, la souveraineté des États, la stabilité régionale, la coopération entre les nations et la prospérité partagée.
27. **Formons** l'espoir que les efforts de dialogue, de médiation et de coopération encouragés par la présente Déclaration contribueront à faire émerger des formes de coexistence davantage empreintes de confiance mutuelle, de compréhension réciproque, de respect, de solidarité et de responsabilité partagée au service du bien commun, de la stabilité internationale et de la paix durable.
28. **Décidons** de poursuivre les consultations et de rester saisis de l'évolution de la crise au Moyen-Orient ainsi que de ses implications économiques et sécuritaires pour le continent africain.
29. **Convenons** d'œuvrer à la mise en place d'un Cadre de dialogue stratégique Afrique-Moyen-Orient en vue de favoriser un dialogue régulier et des consultations sur les questions d'intérêt commun, notamment celles relatives à la paix, à la sécurité, au développement économique et à la stabilité régionale, afin de renforcer la compréhension mutuelle, la confiance et la coopération entre nos deux régions.

Fait à Lomé, le 03 juillet 2026

